

Cathédrale profanée: les autorités tapent du poing sur la table

écrit par Raphaël Pomey | 10 juillet 2023

Nous partageons avec vous la réaction de Jean-Luc Schwaar, Directeur général du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du Canton de Vaud. Dire qu'il semble peu satisfait de la tournure des événements serait une litote.

-Avez-vous le sentiment que l'édifice cher au cœur des croyants était l'endroit adéquat pour une telle représentation ?

Il ne nous appartient pas de poser un jugement de valeur sur les spectacles qui se déroulent à la Cathédrale. Nous pouvons toutefois relever que certains termes utilisés dans les chansons interprétées lors de ce spectacle manquent de nuance et sont mal adaptés au lieu. Nous regrettons par ailleurs que des personnes aient été choquées par l'utilisation de tels termes à l'intérieur de la Cathédrale.

-Avez-vous le sentiment que l'article 8 du règlement (ndlr qui précise qu'une manifestation doit être en harmonie avec l'esprit du lieu pour être autorisée) sur l'utilisation de la cathédrale ait été respecté ?

L'autorisation a été délivrée sur la base de renseignements fournis par la Direction du festival et du visionnage des vidéos présentant la chorale en question. **Les textes des chansons interprétées ne nous ont pas été fournis, puisqu'ils ont, selon nos informations, été écrits après la programmation.** Cela étant, comme indiqué ci-dessus, certains termes utilisés n'étaient pas adaptés au lieu et ont

visiblement suscité la polémique. Nous ne pouvons que le regretter.

Le Peuple remercie Jean-Luc Schwaar pour ses réponses sans langue de bois et vous encourage à continuer le combat pour un minimum de respect des lieux de culte.

Raphaël Pomey